



Augmentation des millièmes

Par **Coreiki**, le **08/06/2016** à **19:45**

Bonsoir,

J'ai acheté une maisonnette de 17,42 habitables avec une terrasse couverte et un jardinet il y a un an.

Lors de la vente l'Agence m'a informé que le jardinet avait été pris sur les parties communes mais que cela faisait 25 ans que tous les copropriétaires avaient pris un bout de jardin et que l'on ne me demanderait ni de casser ni de payer, chez moi s'arrêtait à la limite de la terrasse. Les charges étaient de 54 Euros par mois.

La copropriété vient de m'envoyer un plan fait par un géomètre et il m'augmente de 54 € à 85.50 mois mes charges et de 12 % les millièmes taxes terrasse couverte à 0.20 et 1 % pour les deux piliers d'1m20 et portillon fermeture du jardin (je ai rien fait ni agrandi quoi que ce soit) .

On-t-il le droit de faire une chose pareil ?

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer la-dessus.

Coreiki